

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

ARAMIS GROUP

Société anonyme au capital social de 1.657.133,42 €
Siège social : 23 avenue Aristide Briand, 94110 Arcueil
484 964 036 R.C.S. Créteil

AVIS RECTIFICATIF A L'AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION PUBLIE AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (BALO) DU 30 DECEMBRE 2022, N°156, ANNONCE 2204679

Il convient de lire la dernière phrase du paragraphe 5 de la vingt-quatrième résolution comme suit :

« Par ailleurs, en cas d'opération réalisée dans le cadre de la présente résolution concomitamment à une opération réalisée en application de la vingt-troisième résolution, le prix de souscription des actions émises dans le cadre de la présente résolution pourra être identique au prix de souscription des actions émises sur le fondement de la vingt-troisième résolution ; »

Au lieu de :

« Par ailleurs, en cas d'opération réalisée dans le cadre de la présente résolution concomitamment à une opération réalisée en application de la vingt-et-unième résolution, le prix de souscription des actions émises dans le cadre de la présente résolution pourra être identique au prix de souscription des actions émises sur le fondement de la vingt-troisième résolution ; »

Les autres termes de l'Avis de Réunion publié dans le BALO précité demeurent inchangés.

Le Conseil d'administration